

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 mars 2021

---

**LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 5264

présenté par

Mme Valérie Petit, M. Herth, M. Bournazel, M. Masségli, Mme Kuric, M. Maire, Mme Chapelier,  
M. Lamirault, Mme Sylla et M. Orphelin

-----

**ARTICLE 52**

Après l'alinéa 8, insérer l'alinéa suivant :

« 6 ° La nécessité de résorber la vacance commerciale »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à inclure un critère de nécessité de résorber la vacance commerciale permettant de délivrer une autorisation d'exploitation commerciale. Effectivement, la délivrance d'une telle autorisation peut se justifier dans une zone où la vacance commerciale a besoin d'être résorbée.